

# #DOSSIER

**BUDGET PRINCIPAL : 18 729 035 €**

Investissement  
13 629 035 €

73%

**BUDGET PRINCIPAL : 18 729 035 €**

27%

Fonctionnement  
5 100 000 €

## BUDGETS ANNEXES

**Voreppe Énergies Renouvelables : 1 604 000 €**

Achat d'énergie / charges / investissements / intérêts d'emprunts / Amortissements

**Cinéma Le Cap : 436 602 €**

Charges et frais de personnel / intérêts d'emprunts / Amortissements

### Pas d'augmentation des taux communaux

Pour la huitième année consécutive, les taux d'impôts communaux n'augmentent pas.

Ils ont même baissé à 4 reprises entre 2015 et 2019 pour compenser les hausses du Pays Voironnais consécutifs à des transferts de charges.

## ZOOM SUR LES RECETTES

**Produits des services : 1 107 805 €**

Restauration scolaire : 395 000 €

Crèche : 205 000 €

CCAS : 268 700 €

École de musique : 73 000 €

Piscine : 40 000 €

Divers : 126 105 €

**Subventions et participations : 1 601 117 €**

Dotations de l'État : 899 000 €

CAF : 529 309 €

Département et région : 57 619 €

Autres : 115 189 €

Loyers : 389 300 €

78%

**Impôts et taxes : 10 980 313 €**

Impôts locaux : 5 239 000 €

Reversement

du Pays Voironnais : 5 107 813 €

Autres : 633 500 €

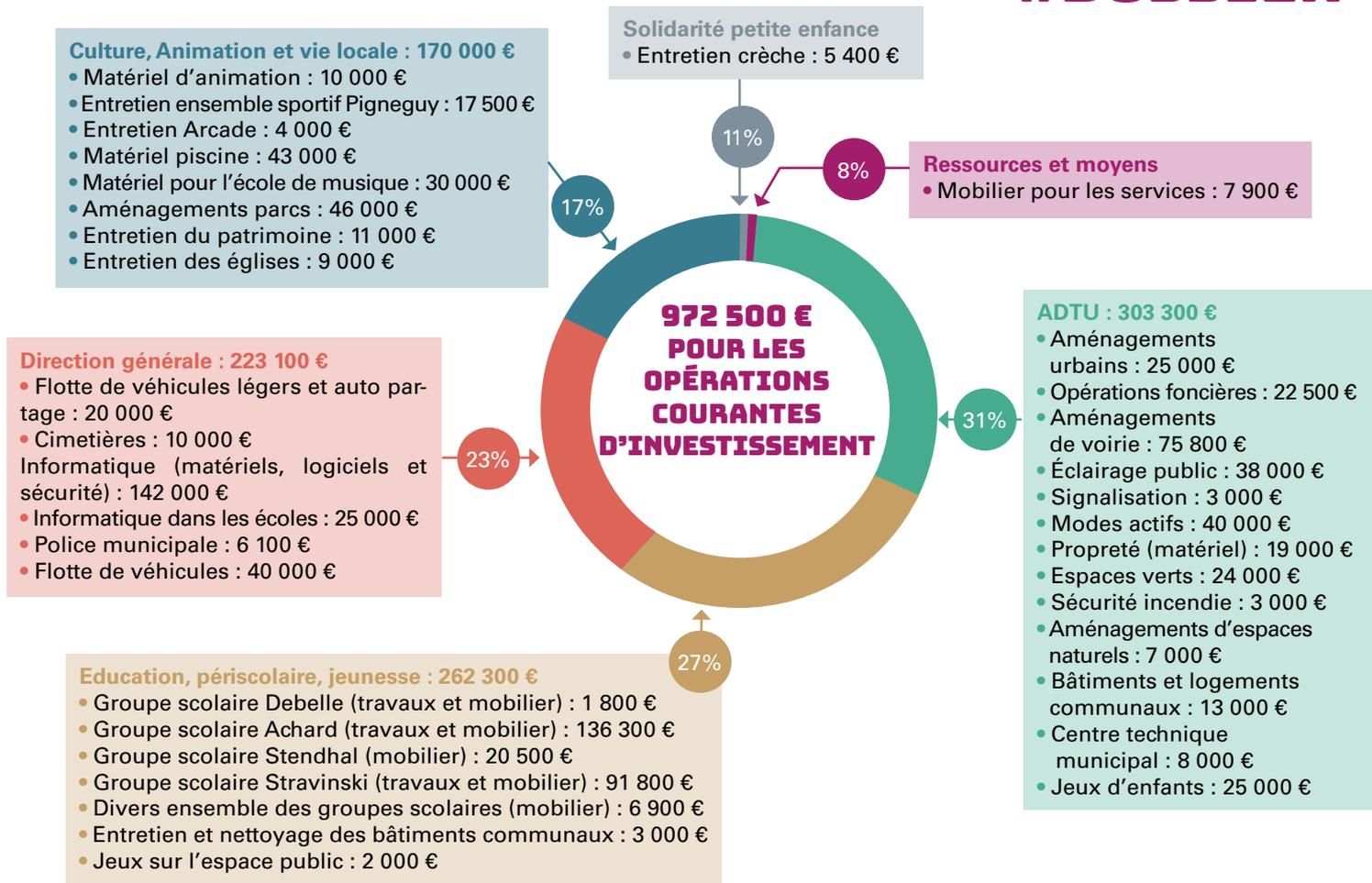
## 3 153 000 € POUR LE PPI

**Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est une méthode de programmation des investissements sur plusieurs années.**

C'est un outil de bonne gestion. Par nature, le PPI est un document évolutif et il est réactualisé chaque année.

Pour le budget 2022, le PPI est évalué ainsi :

- Restructuration du groupe scolaire Debelle : 144 000 €
- Plan local des Déplacements : 520 000 €
- Accessibilité des bâtiments publics : 65 000 €
- Réfection des églises : 369 000 €
- Reversement de la Taxe d'aménagement du Pays Voironnais : 775 000 €
- Pôle d'échanges multimodal / opération « hôtel de la gare » : 710 000 €
- Opération Chapays / Champ de la Cour : 220 000 €
- Entretien du patrimoine bâti : 50 000 €
- Maintenance et grosses réparations de voirie : 265 000 €
- Redynamisation du centre bourg (étude) : 15 000 €
- Nouveau centre de loisirs (études) : 20 000 €



## ÇA VA SE PASSER EN 2022

- La poursuite de l'**extension du réseau de vidéo protection**
- La poursuite des **médiateurs de nuit** sur les périodes estivales
- La mise en service d'un **1<sup>er</sup> véhicule d'auto-partage**
- Les études pour l'**extension des pistes cyclables** et la continuité des cheminements piétons
- La démarche et le programme sur le **réaménagement de la place Armand-Pugnot**, qui seront proposés et discutés avec les Voreppins
- Le développement de nos actions en faveur des **déplacements doux et de la sécurité de tous les usagers de l'espace public**, après l'obtention du label « Voreppe ville prudente »
- La formalisation d'une **charte de la qualité urbaine**, véritable outil pour préserver la qualité de l'habitat sur la commune
- La phase d'études pour la **rénovation de nos églises**
- La démarche pour la **construction d'un futur centre de loisirs**
- L'opération du **Champ de la Cour / Chapays**
- La poursuite de la **restructuration de l'école maternelle Debelle et de la restauration scolaire**
- Le début du programme de **réfection de nos voiries les plus détériorées**



**Le mot d'Olivier Goy, Adjoint à l'économie, aux finances et à la commande publique**

« Comme les précédents, ce budget 2022 est crédible et sera efficace parce qu'il respecte le principe de sincérité : nos prévisions en dépenses et en recettes sont réalistes et même estimées avec une nécessaire prudence.

Mais nos marges de manœuvre restent étroites et il est indispensable de préserver notre capacité d'autofinancement qui permet de garantir nos investissements.

C'est pourquoi nous poursuivons la maîtrise de nos charges et de nos dépenses courantes ».